

Séance du 29 juin 2018 à 19.00 h.
Au Chalet de Grange-Neuve

Sous la Présidence de Monsieur Armin Von Ow, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018.
 3. Communications de la Municipalité.
 4. Liste des prochains préavis.
 5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif de l'exercice 2017 et vote.
 6. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 11/2018 – comptes 2017 et vote.
 7. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 12/2018 – demande de dépense extrabudgétaire pour la révision du plan général d'affectation et vote.
 8. Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis n° 13/2018 – travaux dans divers bâtiments communaux et réaménagement de places de jeux.
 9. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 13/2018 – travaux dans divers bâtiments communaux et réaménagement de places de jeux et vote.
 10. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 14/2018 – Développement de la zone artisanale "En Contornet".
 11. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 14/2018 – Développement de la zone artisanale "En Contornet" et vote.
 12. Divers et propositions individuelles.
 13. Election de la commission de gestion pour l'année 2018-2019 (7 membres et 2 suppléants).
 14. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2018-2019 :
 - a. Election du président
 - b. Election du 1er vice-président
 - c. Election du 2ème vice-président
 - d. Election de deux scrutateurs
 - e. Election de deux scrutateurs-suppléants
 15. Appel de sortie et encaissement des amendes.
 16. Repas au Chalet de Grange-Neuve.
-

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 32 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents. Il s'agit de Mme Marianne Cand, Mme Annette Donnier, Mme Yveline Guignard, Mme Christine Hohl Moinat, Madame Brigitte Lattion, M. Louis Molnar, Mme Aline Pfaender, M. Joël Pfaender et Mme Esther Rehacek.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

3. Communications de la Municipalité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cuérel.

Il informe qu'il n'y aura pas de prochain préavis pour le point 4.

Ensuite il rappelle que le 7-8-9 septembre il y aura les 30 ans du jumelage qui se déroulera de la manière suivante :

Le jeudi matin un rallye partira de Mont-St-Sulpice jusqu'à Baulmes, les personnes intéressées peuvent s'adresser à Madame Carole Béati.

Le vendredi 7 il y aura une organisation du Conseil Communal à la salle des fêtes dès 19h.

Le samedi 8 les Montoies arriveront en car vers 11h. A 12h il y aura un repas à la salle des fêtes. L'après-midi il y aura des joutes humoristiques autour de la salle des fêtes.

Il y aura également un concours de tir à la carabine samedi ou dimanche.

Apéritif à 18h30

Repas officiel à 20h00 à la salle des fêtes, le cœur d'hommes, la fanfare et le théâtre participeront.

Le dimanche 9 il y aura un brunch à la salle des fêtes de 9h à 14h organisé par les paysannes vaudoises.

Pour les joutes, la Municipalité espère que les Conseillers et Conseillères participeront. Il s'agit de joutes humoristiques Baulmes contre Mont-St-Sulpice, Baulmes perdra par politesse. La Municipalité demande si quelqu'un est intéressé à préparer le petit quizz sur les deux villages, pays, etc... qui se

déroulera pendant le repas du samedi soir. Si c'est le cas, il faut aller directement vers M. Cuérel pour s'inscrire.

Monsieur Von Ow remercie le syndic pour ces informations.

4. Liste des prochains préavis.

Il n'y a pas de prochains préavis.

5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif de l'exercice 2017 et vote.

Christian Cachemaille, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Monsieur Armin Von Ow ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

Ce dernier soumet au vote les conclusions du rapport de la Commission à savoir :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2017
- De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

6. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 11/2018 – comptes 2017 et vote.

Armin Von Ow précise que le vote se fera par rubrique. A la suite de chaque rubrique une discussion sera ouverte puis la rubrique sera votée. Il y aura ensuite un vote final sur les comptes.

Cette façon de faire est acceptée.

Monsieur Denis Dardenne, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport. La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président Armin Von Ow donne lecture des rubriques.

1 ADMINISTRATION GENERALE

En charges : Fr. 777'622.28

En Revenus : Fr. 153'010.87

Acceptée à l'unanimité

2 FINANCES

En charges : Fr. 543'597.67

En Revenus : Fr. 3'157'494.93

Acceptée à l'unanimité

3 DOMAINES ET BATIMENTS

En Charges : Fr. 1'460'898.61

En Revenus : Fr. 1'173'648.19

Acceptée à l'unanimité

4 TRAVAUX

En Charges : Fr. 832'275.00

En Revenus : Fr. 391'399.60

Acceptée à l'unanimité

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Le Président ouvre une discussion.

Madame Marie Poncet Schmid demande, concernant la rubrique 500.318 Transports des élèves, si la diminution des charges par rapport à 2016 correspond effectivement à la diminution du coût par élève comme ça avait été demandé pour les comptes 2016. Il avait été dit qu'en 2018 il y aurait une réponse définitive sur la décision de changer pour passer de l'ASIBCO à Ste-Croix.

Monsieur Cuérel répond en disant que ce qui avait été dit c'était que si ils voulaient analyser une année entière entre l'ancien système ASIBCO et le nouveau système avec Ste-Croix cela ne pourrait se faire qu'en 2018 sur la base des comptes 2017

qui ne concernent que Ste-Croix. Ceci dit, le coût des transports avec Ste-Croix est stable, il n'a pas diminué. Si c'est par rapport à l'ASIBCO il ne faut pas comparer à 2016. Ce qui est compliqué c'est qu'au moment où nous sommes sortis de l'ASIBCO c'était pour une raison particulière à savoir que l'organisation de l'ASIBCO devait être totalement revue. Et ce qui aurait dû être mis en place aurait coûté un certain montant voir plus du double que si Baulmes se mettait avec Ste-Croix. Si nécessaire Monsieur Cuérel peut donner les documents actuels à la Commission des finances pour évaluer le coût actuel par élève car il faut aussi tenir compte de la diminution du nombre d'élèves. Il faut aussi savoir que les charges sont maintenant séparées différemment. Monsieur Cuérel s'engage à faire les comparaisons et donner les chiffres.

Le Président clôt la discussion et passe au vote de la rubrique.

En Charges : Fr. 464'404.26

En Revenus : Fr. 11'055.45

Acceptée à l'unanimité

6 POLICE

En Charges : Fr. 155'771.46

En Revenus : Fr. 16'977.00

Acceptée à l'unanimité

7 SECURITE SOCIALE

En Charges : Fr. 667'271.45

En Revenus : Fr. 12'426.00

Acceptée à l'unanimité

8 SERVICES INDUSTRIELS

En Charges : Fr. 794'424.55

En Revenus : Fr. 740'165.10

Acceptée à l'unanimité

Le Président soumet au vote les conclusions à savoir :

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les comptes de l'exercice 2017, tels qu'ils vous sont présentés, avec un excédent de charges de Fr. 40'088.14.

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Claude Deriaz a deux constations personnelles à faire à savoir :

- il est mentionné que le revenu des impôts a baissé malgré l'augmentation du nombre d'habitants. Sa conclusion c'est qu'il ne sert à rien de construire des immeubles à Baulmes car au final cela coûtera plus aux habitants de Baulmes. Il rappelle que la casse avait été limitée avec les impôts car il y a eu des rentrées extraordinaires. En décembre deux millions cinq cent mille francs ont été votés. Vont encore être votés presque un demi million ce soir, l'année prochaine il y aura l'Hôtel de Ville ainsi que quelques investissements projetés. Monsieur Deriaz constate donc que oui la gravière va arriver mais qu'elle ne suffira pas à combler tous les trous donc il pense qu'il faudrait commencer à penser aux investissements futurs et à bien les choisir.

Monsieur Cuérel précise d'abord qu'une collectivité publique n'est pas là pour accueillir des gens pour gagner des sous. Il faut juste comprendre qu'il y a une certaine augmentation de la population et chacun doit faire sa part. Si on regarde dans le détail l'impôt des personnes physiques, cela fluctue un peu. Parfois ça diminue mais ça finit par remonter. Il faut aussi tenir compte de l'impôt à la source 2017. Il y a en effet eu plein de taxations qui ont été faites en rattrapage c'est pourquoi il y a une petite baisse au niveau des impôts. De plus ce serait grave et inquiétant si pendant plus de 3 ans il y avait une diminution mais sur une année il n'y a pas de souci à se faire. D'ailleurs on voit bien dans le tableau qui a été mis dans le préavis que tous les impôts fluctuent mais qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Concernant les préavis, Monsieur Cuérel rappelle que le niveau d'endettement diminue légèrement et que ce qui a été voté soit les 2,5 millions correspondent à du patrimoine financier et non administratif ce qui correspond finalement à des rentrées car il y aura des loyers qui couvriront les charges. Donc dans l'endettement, si une Commune n'investit pas et si une Commune ne s'endette pas un peu pour investir cela signifie que l'économie ne peut pas fonctionner. Mais ce à quoi il faut faire attention c'est que si on emprunte 2.5 millions il faut être capable de payer le remboursement et l'intérêt de la dette. En l'occurrence sur 30 ans (sauf erreur) la dette sera remboursée et payée uniquement avec les locations qui rentreront ce qui signifie qu'il n'y a pas besoin des impôts ou de la gravière pour financer ces 2.5 millions.

7. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 12/2018 – demande de dépense extrabudgétaire pour la révision du plan général d'affectation et vote.

Monsieur Dardenne, Président de la Commission, donne lecture du rapport.

Le Président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

Monsieur Armin Von Ow soumet au vote les conclusions à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à une dépense extrabudgétaire d'un montant de Fr. 75'043.00
2. Ce montant est réparti en dépenses dans les comptes 2018 à 2020, selon l'avancement du projet.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

8. Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis n° 13/2018 – travaux dans divers bâtiments communaux et réaménagement de places de jeux.

Monsieur Von Ow propose que le rapporteur de la commission ad hoc lise son rapport, ensuite le Président de la Commission des Finances lira son rapport, puis une discussion sera ouverte sur l'ensemble des rapports et finalement les conclusions seront votées point par point avec une discussion avant chaque conclusion. A la fin il y aura une votation sur l'ensemble du préavis.

Il demande s'il y a des questions ou des observations sur cette manière de faire.

Monsieur Grégory Perusset demande si le rapporteur lit point par point et ensuite il y a vote ?

Monsieur Von Ow lui répond que non, les deux rapporteurs lisent leur rapport en entier et ensuite il y aura vote point par point sur les conclusions du préavis.

Monsieur Luc Pillevuit, Président de la commission ad hoc, donne lecture de son rapport.

Monsieur Denis Dardenne, Président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

Monsieur Armin Von Ow ouvre une discussion sur les deux rapports.

Monsieur Romain Schmid dit qu'il a entendu que le montant prévu pour le terrassement et la création du sol en tartan serait assez élevé et il voulait savoir si la Municipalité avait envisagé des alternatives à un revêtement synthétique comme des copeaux ce qui lui semble moins onéreux et plus écologique, ceci mettrait également en valeur les ressources du village et environs. Ceci pourrait aussi nous donner une certaine indépendance vis-à-vis des fournisseurs.

Monsieur Cuérel répond qu'ils ont pris des offres des entreprises spécialisées qui font ça pour avoir des prix globaux et pouvoir faire le préavis. Si les copeaux sont reconnus dans les normes de sécurité, cette option sera choisie.

Madame Merz-Gratini abonde dans le sens de Monsieur Schmid. C'est légal de faire une place de jeux avec des copeaux et ça se fait beaucoup. Elle demande également le détail des dépenses par rapport à cette place de jeux. Elle demande donc s'il y aurait possibilité de créer une commission pour pouvoir travailler sur l'élaboration de cette place de jeux.

Monsieur Cuérel confirme qu'ils ont pris note pour les copeaux et qu'ils vont regarder les coûts. Ensuite pour la commission, la Municipalité avait déjà discuté avec les mamans qui s'étaient manifestées et elles avaient pu voir le détail des jeux possibles, elles ont fait le choix des jeux. Ca a donc été participatif. Ensuite sur le détail du coût et le détail des engins aussi bien la commission des finances que la commission ad hoc ont pu avoir tous les documents et tous les détails nécessaires. Aller au-delà signifierait qu'il y aurait une nouvelle commission qui replencherait une nouvelle fois dessus ce qui ne paraît pas nécessaire à la Municipalité.

Monsieur Melchior se demande si l'emplacement de l'étagère pour le rangement du bois le long du stand de tir est judicieux vu l'éloignement entre l'étagère et les autres dépôts. Il se demande aussi si le dimensionnement du stock n'est pas trop élevé. Ceci représente un stockage de bois d'environ 40 m³, ceci correspond à un stock pour une entreprise menuiserie-charpente.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz signale qu'ils ont principalement besoin de ce bois pour les alpages ou autres réparations, mais ils les ont déjà. Sur la place Gailloud après le hangar Gailloud, après la fromagerie, ils sont sur un privé. Le lieu a été choisi pour être pratique ce qui n'est pas le cas actuellement. Le dos serait protégé des vents dominants et ils pourraient charger depuis le côté Vuiteboeuf pour les prendre facilement au frontal. Les 20 m ne seront pas équipés, seulement 10 ou 12 m. et il reste la possibilité de mettre une deuxième étagère.

Monsieur Christian Cachemaille dit qu'il a lu dans le rapport que la buvette "visiteurs" du stade avait été jugée trop petite pour la société de jeunesse et il se demande avec qui et quand est-ce que ça avait été discuté.

Monsieur Cuérel répond que la buvette "visiteurs" est vraiment petite qu'il n'y a la place que pour une table avec 6 personnes autour et quand ils avaient discuté avec la jeunesse celle-ci demandait un plus grand local notamment pour les décors pour nouvel-an par exemple, ce qui ne rentrerait pas dans la buvette "visiteurs".

Monsieur Melchior demande concernant le groupe de froid s'il y a moyen de se retourner contre le concepteur.

Monsieur Cuérel dit que ce n'est pas une erreur de celui qui a monté l'installation. L'erreur c'est qu'il a été prévu que les compresseurs soient installés à l'intérieur chose qui ne fonctionne plus.

Monsieur Eric Deriaz demande ce qu'il va advenir du terrain de pétanque existant.

Monsieur Cuérel répond qu'il va rester en l'état pour d'autres tournois de pétanque qui se font comme par exemple pour la jeunesse. Il peut également permettre de parquer des véhicules. Il faut savoir qu'un jour ou l'autre nous allons être confrontés à des soucis à savoir que le terrain où les gens parquent appartient à l'entreprise Bollini. Peut-être qu'à moyen terme cette autorisation n'existera plus.

Monsieur Gilles Deriaz demande si l'aménagement des terrains ne coûtera réellement rien comme mentionné dans le rapport.

Monsieur Cuérel dit que ce n'est pas marqué que ça ne coûtera rien mais qu'ils ont mis Fr. 5'000.00 pour le terrassement.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions du préavis point par point.

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer la réfection du chauffage et de la ventilation de la salle de sport pour Fr. 50'000.00, montant amorti sur 10 ans,

Une discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à l'unanimité

2. D'autoriser la Municipalité à changer le compresseur à la buvette du stade pour un montant de Fr. 14'000.00, montant porté en charge de l'exercice 2018,

Une discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à l'unanimité

3. D'autoriser la Municipalité à construire des locaux à l'arrière des tribunes et à aménager de nouvelles pistes de pétanque pour Fr. 83'400.00, montant amorti sur 10 ans,

Une discussion est ouverte.

Monsieur Gilles Deriaz repose la même question à savoir qu'il est marqué dans le préavis que cela coûterait à priori rien, est-ce que des estimations ont été faites ou pas du tout ?

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond qu'effectivement le mot "imprévu" n'a pas été utilisé à bon escient et qu'il y a effectivement une dépense de Fr. 5'000.00 pour notamment des transports et la manutention.

Le Président passe au vote de ce point.

Ce point est accepté à une large majorité (1 refus, 2 abstentions).

4. D'autoriser la Municipalité à créer une nouvelle place de jeux au centre du village et une seconde en dessous de la salle des Fêtes pour un montant de Fr. 120'000.00, montant amorti sur 10 ans,

Une discussion est ouverte.

Monsieur Grégory Perusset demande s'il est possible de modifier le montant car il s'agit de Fr. 130'000.00 et non de Fr. 120'000.00.

Monsieur Armin Von Ow explique que le montant ne va pas être changé car le point 1 a été voté pour un montant de Fr. 50'000.00 à la place de Fr. 40'000.00.

Monsieur Gilles Deriaz demande si une mise à l'enquête est nécessaire pour ces places de jeux.

Monsieur Cuérel répond qu'il y aura bien une mise à l'enquête.

Monsieur Grégory Perusset nous explique qu'il a regardé le téléjournal et que suite à cela il se demande s'il est vraiment nécessaire de faire une place de jeux pour les 8-12 ans ou si ces enfants ne peuvent pas profiter de ce qu'offre déjà le village comme par exemple construire des cabanes dans les arbres.

Monsieur Cuérel explique qu'après réflexions, ils trouvent important d'avoir une place de jeux proche de l'Hôtel de Ville pour en faire un lieu convivial et une deuxième place qui serait liée à la salle des fêtes et aux activités du bas du village.

Monsieur Patrick Mettraux soulève que l'on parle de 2 places de jeux mais que vu le téléjournal du soir d'avant on pourrait parler d'une 3^{ème} place de jeux dans le préau des Aiguilles...

Le Président passe au vote de ce point.

Ce point est accepté à une large majorité (5 avis contraires, 3 abstentions)

5. D'autoriser la Municipalité à changer la porte, rénover l'installation électrique du garage de la Tour pour Fr. 5'000.00 et porter cette dépense en charge de l'année 2018,

Une discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à l'unanimité.

6. D'autoriser la Municipalité à créer un abri pour son bois sur le terrain du stand de tir à 50m pour Fr. 28'000.00, montant amorti sur 10 ans,

Une discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (8 avis contraires et 3 abstentions)

7. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux décrits plus haut à la salle des Fêtes pour Fr. 85'600.00 et d'amortir ce montant sur 10 ans,

Une discussion est ouverte.

Monsieur Grégory Perusset demande pour quelle raison la réfection des égouts de la cuisine de la grande salle n'est pas dans le préavis.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz explique qu'il pense que c'est lié à la machine à laver la vaisselle qui a un siphon qui n'est pas correctement posé. Ce dernier avait proposé de la changer mais elle est un peu trop récente. Mais il pense qu'il faut qu'ils entreprennent de l'enlever pour voir le fonctionnement de l'évacuation de l'eau de la machine à laver pour tenter de régler le problème. Il précise qu'il faut évidemment continuer à remplir les grilles avec de l'eau pour ne pas qu'elles soient sèches.

Monsieur Gilles Deriaz nous dit qu'il trouve dommage que les bordures ne soient pas un peu révisées car ça donne mauvaise impression.

Et il demande aussi s'il serait possible de réserver le parking goudronné aux utilisateurs de la salle de gym et de la salle des fêtes pour ne pas qu'un tiers des places soit déjà utilisé lors de locations.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz confirme que certaines bordures sont cassées et que d'autres sont trop hautes. Ils réfléchissent à la possibilité de tout enlever et de remplacer par des cailloux ou de la terre si nécessaire.

Pour le parcage, 2 véhicules ont une autorisation. L'une d'elles va être arrêtée et l'autre c'est une personne du CMS qui habite Baulmes. Les autres véhicules sont

chassés. Monsieur Jacques-Yves Deriaz demande à quels véhicules Monsieur Gilles Deriaz fait allusion.

Gilles Deriaz explique qu'il passe très régulièrement là-bas et qu'en moyenne il y a entre 5 et 10 voitures ventouses. Il propose une signalisation claire sur ce parking.

La Municipalité va réfléchir à la question.

Monsieur Cuérel informe qu'ils sont au courant du problème et qu'ils vont chercher une solution notamment pour les bus camping.

Et concernant les bordures, ils en parlent depuis un certain temps mais avec les prochains travaux notamment la place de jeux, certaines bordures vont disparaître. Dans le cadre du projet de la réfection de la rue du Clos il y aura peut-être quelques modifications liées à la ligne du bus. Donc suite à ces changements ils pourront décider de ce qu'ils feront des bordures restantes.

La discussion est close.

Le Président passe au vote de ce point.

Ce point est accepté à l'unanimité.

8. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 289'000.00.

Monsieur Von Ow ouvre une discussion.

Madame Marie Poncet Schmid informe qu'en faisant le total des montants à emprunter elle arrive à Fr. 299'000.00.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il est conscient de cette erreur. Sur le fond cela ne change rien. A la page 7 ils arrivent à Fr. 10'000.00 de plus car il y a les Fr. 130'000.00 maintenant le chiffre qui a été voté est Fr. 120'000.00 donc à la fin le chiffre est juste dans les conclusions.

La discussion est close.

Le Président passe au vote de ce point.

Ce point est accepté à une large majorité (3 abstentions).

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Cuérel prend la parole pour expliquer que l'objectif de la Municipalité n'était pas d'essayer de faire passer quelque chose en forçant. C'est juste qu'ils ont

pris l'ensemble des bâtiments et ils ont fait un préavis pour une vision globale des travaux à faire. C'est aussi pour cela qu'ils ont expliqué qu'il y avait aussi eu des demandes pour la bibliothèque mais qu'elles n'avaient pas été retenues etc... Ils auraient pu faire l'inverse en faisant 7 préavis et à ce moment la remarque aurait pu être faite qu'il aurait été judicieux de les regrouper... Le but était vraiment d'avoir une vue d'ensemble.

La discussion est close. Le Président passe au vote des conclusions du préavis.

Les conclusions sont acceptées à une large majorité (2 avis contraires).

Monsieur Armin Von Ow ouvre une discussion sur l'ensemble.

Madame Carole Béati demande quelles sont les prochaines étapes et délais pour les places de jeux.

Monsieur Cuérel répond que les décisions du Conseil sont soumises à référendum pendant 30 jours puis les mises à l'enquête doivent être faites ce qui signifie 30 jours supplémentaires plus le traitement d'éventuelles oppositions. Si tout va bien les travaux peuvent commencer ensuite mais à l'heure actuelle la Municipalité ne peut pas donner de date.

10. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 14/2018 – Développement de la zone artisanale "En Contornet".

Le Président informe qu'il sera procédé de la même manière que le préavis précédent.

Il informe également que Monsieur Jacques-Yves Deriaz quitte la salle vu qu'il est partie prenante dans cette affaire et ne prendra ainsi pas part aux débats.

Madame Carole Béati, Présidente de sa commission, donne lecture du rapport.

Monsieur Denis Dardenne, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport.

Monsieur Armin Von Ow ouvre une discussion sur les deux rapports.

Monsieur Melchior demande ce qui se passe si le point 8 est refusé. S'il y a un plan B.

Monsieur Cuérel répond que la Municipalité va proposer de modifier le point 8 au lieu de le refuser. Il s'agirait d'autoriser la Municipalité à accorder un droit de

superficie gratuit en faveur de Swisscom Immobilien AG sur le bâtiment ECA 558.

Monsieur Romain Schmid demande si l'offre de Jacques-Yves Deriaz est la seule offre reçue.

Monsieur Cuérel informe que des annonces sont parues dans le bulletin mais qu'il n'y a pas eu d'autre offre. Monsieur Deriaz s'était récusé pour ce dossier et ne recevait donc pas les informations liées à cette affaire.

Monsieur Cuérel informe également que Swisscom est d'accord que les Fr. 50'000.00 ne soient pas versés à l'échéance du droit.

La discussion est close.

Monsieur le Président passe au vote point par point des conclusions du préavis.

1. D'autoriser la Municipalité à créer une nouvelle parcelle (1166) de 1338 m² et une nouvelle parcelle (521) de 762 m² par division et réunion des parcelles 521 et 1166

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

2. D'autoriser la Municipalité à réaliser un échange avec Yves Perusset par cession par la Commune de Baulmes à Yves Perusset de la nouvelle parcelle 1166 et cession d'un bien-fonds de 750m² à détacher de la parcelle 517, ainsi que par cession par Yves Perusset à la Commune de Baulmes d'un bien-fonds de 2'088 m² provenant de la parcelle 515

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

3. D'autoriser la Municipalité à réunir le bien-fonds cédé par Yves Perusset de 2'088 m² au solde de la parcelle 517

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

4. D'autoriser la Municipalité à céder 434m² à la société Solcréations SA pour le prix de Fr. 6'500.00

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

5. D'autoriser la Municipalité à céder 1'704m² à Jacques-Yves Deriaz pour le prix de Fr. 170'400.00

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (6 absentions)

6. D'autoriser la Municipalité à renoncer à son droit de préemption sur la parcelle n° 507 et d'encaisser une part ou un droit au gain de Fr. 10'000.00 de Solcréations SA

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

7. D'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 521 auprès de Swisscom Immobilien AG pour le prix de Fr. 200'000.00, porté dans le patrimoine financier à l'actif du bilan

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

8. D'autoriser la Municipalité à accorder un droit de superficie gratuit en faveur de Swisscom Immobilien AG sur le bâtiment ECA 558 pour une durée de 50 ans, avec une indemnité globale forfaitaire à verser à l'expiration du droit de Fr. 50'000

Une discussion est ouverte.

Monsieur Cuérel propose d'amender ce point et qu'il devienne :

8. D'autoriser la Municipalité à accorder un droit de superficie gratuit en faveur de Swisscom Immobilien AG sur le bâtiment ECA 558

Ce point amendé est accepté à une large majorité (2 abstentions).

9. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à ces opérations

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

10. D'autoriser la Municipalité à dépenser un montant net de CHF 15'000.00 pour l'ensemble de ces opérations.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce point est accepté à une large majorité (2 absentions)

Une discussion est ouverte avant de passer au vote final.

Monsieur Melchior dit ne pas comprendre pourquoi il y a vote point par point puis un vote final.

Monsieur Armin Von Ow répond qu'il a demandé à la Préfecture la marche à suivre et que c'est ce qui lui a été répondu. Ils ont eu le cas d'un Conseil Communal ou l'ensemble du préavis n'avait pas été voté et lors d'un recours ils ont eu tort et ont du faire revoter l'ensemble du préavis.

Monsieur Melchior demande alors ce qui se passe si un point est refusé mais que l'ensemble du préavis est accepté. Il lui est répondu que dans ce cas le préavis est accepté car c'est le vote de l'ensemble des conclusions qui compte.

Monsieur Julien Cuérel informe que ce sont les conclusions du préavis qui sont votées mais si par exemple pour le préavis précédent un tiers de la salle refusait l'aménagement derrière les tribunes, un autre tiers aurait refusé la place de jeux au centre du village et un autre tiers aurait refusé les aménagements de la salle des fêtes. Finalement tout aurait passé dans les conclusions mais à chaque point il y a un tiers qui n'aurait pas été content. Donc à la fin, toutes les conclusions auraient été votées point par point et acceptées mais au final personne n'aurait été satisfait. Donc cette façon de faire aurait permis de refuser l'ensemble du préavis.

La discussion est close.

Monsieur le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis avec l'amendement du point 8.

Les conclusions amendées sont acceptées à une large majorité (2 absentions).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble.

Monsieur Grégory Perusset remercie la Municipalité pour le travail fourni sur ce préavis qui dure depuis quelques années déjà.

Monsieur Romain Schmid formule ses vœux pour que les bâtiments aient une tronche acceptable. Il n'est pas fan des bâtiments en tôle genre le garage Mattei et pense qu'il faudrait inciter les gens à construire des bâtiments plus esthétiques.

La discussion est close.

12. Divers et propositions individuelles

Madame Ariane Vittet propose une bourguignonne géante pour la soirée du vendredi du Jumelage. Elle informe du besoin que des personnes viennent aider le soir et également que des personnes fassent des salades et des gâteaux.

Ceux qui veulent aider regardent directement avec Ariane.

Madame Patricia Chambettaz demande que pour les années suivantes des séances aussi longues soient reportées au mois de septembre.

Monsieur Luc Pillevuit invite vivement à participer à la soirée du vendredi du jumelage. Ce n'est pas beaucoup de boulot et on va bien se marrer.

Vu les erreurs constatées dans les deux gros préavis de ce soir, Monsieur Gilles Deriaz propose de les recevoir par mail en consultation 5 à 10 jours afin que les Conseillers puissent faire part de leurs réflexions ou corriger les erreurs et qu'ensuite ils soient déposés définitivement pour être étudiés. Ceci permettrait aussi à des personnes qui auraient des compétences en lien avec les préavis de se manifester.

Monsieur Cuérel répond que ce n'est juste pas possible. Il y a eu certes des inversions et des erreurs sur les plans mais ceux-ci n'étaient pas très précis. Ces préavis étaient complexes à faire pour la Municipalité et à mettre sur papier. Mais par contre il pense que ce qui a été fait par la suite à savoir fournir d'autres plans à la commission est très bien. Monsieur Cuérel propose juste que la commission voit la Municipalité en cas de problème avant de rendre le rapport. Donc envoyer les préavis avant n'est pas possible légalement par contre la Municipalité s'engage à faire encore plus attention à l'avenir.

Monsieur Florian Musy dit qu'il s'agit peut-être d'un problème de délais. Car il y avait beaucoup à étudier en peu de jours. Il propose qu'il y ait plus de temps pour lire et réfléchir à ces préavis.

Monsieur Cuérel dit qu'ils déposent les préavis en fonction des dates des séances. Cependant il rappelle que c'est le Conseil Communal qui fixe les dates des séances et les conseillers ont la possibilité de rapporter à la séance qui leur convient le mieux. Il y a parfois des urgences pour lesquelles la Municipalité fixe des délais mais en dehors de cela les conseillers peuvent rapporter quand ils le désirent. Il pense qu'il y a peut-être un problème de fonctionnement. Il faudrait peut-être que les dates des séances soient fixées à l'avance ce qui serait aussi plus simple pour la Municipalité.

Monsieur Romain Schmid demande à nouveau si le lampadaire prévu à la rue du Russelet sera en fonction avant cet hiver qui est la période la plus dangereuse sans lumière.

Monsieur Roulet confirme que le projet est à bout touchant. D'ici la fin du mois le lampadaire devrait fonctionner.

Monsieur Patrick Mettraux demande ce qu'il en est par rapport aux radars à l'entrée du village qui ne fonctionnent pas.

Monsieur Roulet informe qu'il y a deux projets qui vont bientôt sortir pour garantir le fonctionnement de ces radars.

Monsieur Grégory Perusset demande si la Municipalité peut faire le point sur les 3 bâtiments qui sont censés être construits.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il y a toujours une opposition qui est en cours de négociations et il a bon espoir que cela se règle assez rapidement.

Monsieur Armin Von Ow prend la parole :

Je remercie la Municipalité pour sa bonne collaboration avec le Conseil Communal. Si l'on est actuellement en phase finale de la coupe du monde de football, cette année nos séances ressemblent assez à cette manifestation mondiale, beaucoup de choses se déroulent dans les derniers moments, alors si le Conseil n'a pas besoin de prolongation, c'est la période de préparation qui devrait être des fois rallongée.

J'ai aussi découvert un aspect différent du Conseil depuis le perchoir ou il faut essayer de deviner certains scénarios et s'y préparer, ce qui n'est pas toujours simple.

Un grand merci au bureau du Conseil lors des votations ou tout c'est bien déroulé. Merci à Myriam Deriaz qui fait son Job avec beaucoup de maîtrise et sérieux.

Pour finir je souhaite autant de satisfaction au prochain président et vous souhaite d'agréables vacances. Merci

Le Président donne congé à la Municipalité et au public.

13. Election de la commission de gestion pour l'année 2018-2019 (7 membres et 2 suppléants).

Monsieur le Président attend les propositions.

Madame Ariane Vittet propose Luc Pillevuit, Aline Pfaender et Aurèle Spertini.

Monsieur Gilles Deriaz propose Carmen Perusset et Florian Musy.

Monsieur Marc Von Ow propose Françoise Monnier et Stéphane Alvarez.

Monsieur Armin Von Ow dit que normalement il y a un premier tour à la majorité absolue et un deuxième à la majorité relative. Cependant comme il n'y a que 7 candidats, ces derniers sont élus tacitement selon l'art. 12 du règlement. La commission de gestion doit nommer elle-même le Président.

Le Président du Conseil attend les propositions pour les suppléants.

Monsieur Marc Von Ow propose Patrick Mettraux

Monsieur Gilles Deriaz propose Christian Cachemaille.

Le Président informe que c'est le même cas de figure que pour l'élection de la commission de gestion. Les suppléants proposés sont donc élus tacitement.

14. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2018-2019

Monsieur Armin Von Ow attend des propositions.

a) Election du Président

Monsieur Gilles Deriaz propose Claude Deriaz au nom des Indépendants. Il n'y a pas d'autre proposition donc Monsieur Claude Deriaz est élu tacitement.

b) Election du 1^{er} vice-président

Monsieur Luc Pillevuit propose Madame Ariane Vittet pour le groupe des Démocrates. Il n'y a pas d'autre proposition donc Madame Ariane Vittet est élue tacitement.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur Marc Von Ow présente Monsieur Armin Von Ow pour le groupe de l'Alliance. Il n'y a pas d'autre proposition donc Monsieur Armin Von Ow est élu tacitement.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Marc Von Ow propose Monsieur Thierry Guignard pour le groupe de l'Alliance.

Madame Ariane Vittet propose Andréa Merz-Gratini pour le groupe des Démocrates.

Il n'y a pas d'autre proposition donc ils sont élus tacitement.

e) Election de deux scrutateurs-suppléants

Monsieur Gilles Deriaz présente Damien Mettraux pour le groupe des Indépendants.

Madame Ariane Vittet présente Madame Brigitte Lattion pour le groupe des Démocrates.

Il n'y a pas d'autre proposition donc ils sont élus tacitement.

Le Président donne la parole à Monsieur Claude Deriaz.

Ce dernier remercie le Conseil de lui avoir fait confiance. Il dit que c'est une grande fierté mais aussi une grande appréhension de prendre cette place. Armin l'année dernière avait souhaité plus de séances du Conseil, lui souhaite que la durée des séances soit plus équilibrée et il souhaite qu'il y ait beaucoup de débats et d'échanges. Il ne faut pas hésiter à prendre la parole, mais pas trop quand-même...

Il remercie encore une fois le Conseil.

15. Appel de sortie et encaissement des amendes

Madame Myriam Deriaz procède à l'appel de sortie. 32 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents.

Monsieur le Président Armin Von Ow lève la séance à 21h30.

Le Président :

La Secrétaire :

Armin Von Ow

Myriam Deriaz